

Novembre 2009

Chacun a pu constater que les employeurs et les Fédérations signataires CFDT et CFE/CGC (tout en le regrettant !) communiquaient sur un chiffre de 2,8 % d'augmentation et un sigle mystérieux, la RMPP, utilisée pour la première fois lors des négociations de Branche. La vraie augmentation, la seule qui est générée par l'accord est celle de 1,2 % qui correspond à l'augmentation du Salaire National de Base.

Où est la manipulation ? Et d'abord, qu'est-ce que la RMPP ?

Celle-ci correspond à la Rémunération Moyenne du Personnel en Place. Comme son nom l'indique, c'est une rémunération moyenne, c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas l'ensemble des salariés. En réalité, c'est une mesure de technocrate ! Personne ne connaît, en effet, un quelconque Monsieur « Moyen » !

Comment arrivent-ils à 2,8 % d'augmentation de Branche ?

En additionnant des éléments qui n'ont rien à voir, à savoir :

Ce qui est issu de la négociation :

- 1,2 % : augmentation du Salaire National de Base au 1^{er} janvier 2010
- 0,7 % : une enveloppe minimale d'avancement au choix

Ce qui n'a pas été négocié :

- 0,6 % : les mesures d'ancienneté prévues par le statut du personnel
- 0,3 % : les mesures liées à l'accord Retraite signé par les fédérations CGT, CFDT, CFE/CGC et la CFTC le 29 janvier 2008. Pour rappel, cet accord prévoit des ajouts de points coefficients jusqu'en 2016, on n'a pas fini de payer le bradage de nos retraites !

Nous le constatons, pour arriver à ce chiffre de 2,8 %, les employeurs et les signataires ajoutent des mesures individuelles et des mesures générales.

Une fois encore, tous les salariés ne bénéficieront pas de toutes ces mesures, à la seule exception de l'augmentation du Salaire Nationale de Base. Il y a là à notre avis, une véritable tromperie intellectuelle !

Quel effort réel ont fait les employeurs en 2010 par rapport à 2009 ?

En 2009, la RMPP était de 2,65 % :

- 1,1 % de SNB (0,8 % + 0,3 %) se décomposant comme suit :
 - un rattrapage de 0,8 % de l'année 2008 payé au 1er janvier 2009 (volonté patronale afin que les retraités ne bénéficient pas de ce rattrapage),
 - une augmentation de 0,3 % pour l'année 2009
- 0,6 % d'ancienneté prévu par le statut national du Personnel
- 0,95 % d'avancement au choix.

Autrement dit, l'augmentation de la RMPP de 2010 par rapport à 2009 n'est que de 0,15 %. Sauf qu'en 2009, l'inflation sera de 0,3 % et qu'en 2010, elle est prévue à 1,2 %.

De plus, aucune clause de revoyure n'est prévue en cas de dérapage de l'inflation ! Cherchez l'erreur !

Pour ce qui est des avancements au choix, ils sont tombés de 0,95 % à 0,7 %. Même s'il est vrai que ce sont des minima et que les négociations vont s'ouvrir dans les entreprises, il y a tout lieu de craindre, par exemple, que les distributeurs notamment ERDF et GrDF soient encore les parents pauvres !

L'affichage des employeurs et des signataires cherche à masquer la réalité des chiffres. Nous sommes loin des revendications justifiées par les bons résultats des entreprises et aussi des exigences exprimées par les personnels lors du conflit social du premier semestre 2009.

FO Energie et Mines continue de revendiquer :

- 1,2 % augmentation du salaire national de base
- la création d'une gratification annuelle d'un 14^{ème} mois, comptant pour le calcul de la retraite comme le 13^{ème} mois (ce qui correspond à une augmentation de près de 8 %)
- 0,95 % : maintien du taux d'avancement au choix.

Tout cela justifie la non signature par FO Energie et Mines de l'accord salarial de branche 2010.